

AUTORISATION PARENTALE

Je (Nous), soussigné(e)(s) Madame et/ou Monsieur

_____ (le Représentant Légal),

Domicilié(s) : _____

né(s) le _____

G.M n° : _____

N° de passeport ou carte d'identité : _____

N° de téléphone : _____

autorise / autorisons, en qualité de représentant(s) légal / légaux (de ☐ mère / ☐ père / ☐ autre :

_____)

de _____ (le Mineur)

né(e) le : _____,

N° de passeport ou carte d'identité : _____

N° de téléphone : _____

Madame ou Monsieur (l'Accompagnant), _____

Domicilié(e) : _____

G.M n° : _____

N° de passeport ou carte d'identité : _____

N° de téléphone : _____

à prendre, à l'occasion de la consommation d'un Forfait Club Med, sous sa garde et responsabilité
dans les conditions décrites ci-dessous le Mineur susvisé pendant son séjour au Resort ou villa /
circuit / croisière : _____

du _____ au _____

La prise en charge par l'Accompagnant de la responsabilité liée à la garde du Mineur s'entend aux conditions de vente de Club Med en vigueur. Les présentes dispositions prévaudront toutefois en cas de contradiction éventuelle avec lesdites conditions.

L'Accompagnant déclare qu'il détient une autorisation parentale écrite juridiquement valable relative à la garde du Mineur ainsi que tout document d'identité du Mineur. L'Accompagnant s'engage à remettre à Club Med l'ensemble de ces documents au moment de l'inscription.

Club Med se réserve le droit de refuser toute inscription et/ou embarquement et/ou accueil du Mineur en l'absence de présentation des documents indiqués ci-dessus. Club Med se réserve également le droit de vérifier l'exactitude des informations qui y sont contenues et d'annuler le cas échéant l'inscription correspondante et/ou de refuser l'embarquement et/ou l'accueil du Mineur. Cette annulation sera réputée intervenir du fait du G.M conformément aux conditions de vente de Club Med en vigueur.

L'Accompagnant s'engage non seulement à se renseigner avant le départ auprès des organismes compétents afin de savoir quels documents sont exigés – et sous quelle forme – pour pouvoir rentrer dans le pays de destination, mais aussi à obtenir lesdits documents.

L'Accompagnant, qui fera son affaire de se renseigner et d'obtenir tous les vaccins nécessaires au séjour du Mineur, supportera seul toutes les conséquences liées à l'absence ou à la non-présentation des justificatifs correspondants.

L'annulation de l'inscription de l'Accompagnant entraîne automatiquement l'annulation de l'inscription du Mineur aux conditions de vente de Club Med en vigueur, sauf à substituer aux mêmes conditions un nouvel accompagnant. Dans cette hypothèse, une nouvelle autorisation devra être établie en bonne et due forme.

Tout fait ou acte du Mineur pouvant directement ou indirectement causer un quelconque dommage sera de la responsabilité de l'Accompagnant sous la garde duquel il est placé par le Représentant Légal. Il est ainsi conseillé au Représentant Légal et à l'Accompagnant de vérifier leur couverture d'assurance respective relative aux conditions de mise en jeu éventuelle de leur responsabilité civile eu égard à leur statut de gardien du Mineur.

La responsabilité de l'Accompagnant est engagée sur tous les frais engendrés du fait de l'inscription et du séjour du Mineur. Le Représentant Légal garantit, en cas de non-paiement par l'Accompagnant des frais précités, le paiement de ces derniers.

Par leur signature ci-après, l'Accompagnant et le Représentant légal acceptent l'intégralité des dispositions ci-dessus.

Fait à _____, le _____

l'Accompagnant

le Représentant Légal

.....

.....